

ÉCOLE DE MUSIQUE

DE L'UGDA

École de musique locale de la commune Helperknapp



Commune
de Helperknapp

Fiche d'inscription

Année scolaire 2024/2025

Modalités d'inscription

1. Inscriptions

- **La date limite pour le renvoi de la fiche d'inscription pour l'année scolaire 2024/2025 est le dimanche 26 mai 2024.**
- Les inscriptions nous parvenant après cette date ne peuvent être acceptées que sur le vu des places disponibles et seront mises automatiquement sur une liste d'attente.
- Est à considérer comme adulte: toute personne ayant atteint l'âge de la majorité au 31 août de l'année scolaire de référence.

2. Conditions d'admission générales

- Le nombre de **places étant limité pour tous les cours**, il sera tenu compte de la date de réception de l'inscription. La priorité sera donnée aux enfants.
- Pour les cours d'instrument, il est **obligatoire de disposer de l'instrument choisi**. Pour le piano, il est impératif d'avoir un piano mécanique à domicile.
- La **fréquentation des cours** de la formation musicale 1 jusqu'à la **formation musicale 4** (certificat de la division inférieure) **est obligatoire** pour suivre la formation instrumentale et vocale. L'**abandon du cours de formation musicale** au cours de l'année entraînera l'**arrêt obligatoire des cours individuels**.
- La fréquentation des cours de la formation musicale 5 jusqu'à la formation musicale 6 (diplôme de la division moyenne) est obligatoire pour poursuivre la formation instrumentale et vocale en division moyenne.

3. Droits d'inscription

- Les factures seront adressées aux concernés lors du 1^{er} trimestre. **Les droits d'inscription sont non remboursables.**
- **Aide étatique** (pour subvenir au minerval de l'enseignement musical): **Vous trouverez toutes les conditions et modalités sur notre site: <https://www.ugda.lu/ecole-de-musique/enseignement-musical/aide-etatique>.**

Détails des cours

COURS COLLECTIFS (Éveil musical / Formation musicale / Pratique collective)				
Cours	Conditions d'admission	Horaires des cours*	Droits d'inscription (annuels)	
			Enfants	Adultes (à partir de 18 ans)
Éveil musical 2	- à partir du Cycle 1.2 de l'École Fondamentale (5 ans au 31.08)	Judi 15h00 - 16h00 ou Samedi 14h00- 15h00	gratuit	/
Éveil musical 3	- à partir du Cycle 2.1 de l'École Fondamentale (6 ans au 31.08)	Lundi 16h00 - 17h00 ou Judi 16h00- 17h00		
Formation musicale 1	- à partir du Cycle 2.2 de l'École Fondamentale (7 ans au 31.08)	Lundi 17h00 - 18h00 ou Samedi 8h30 - 9h30		100 €
Formation musicale 2	- avoir réussi l'année précédente	Judi 13h30 - 15h00 ou Samedi 11h30 - 13h00		
Formation musicale 3	- avoir réussi l'année précédente	Samedi 9h30 - 11h30		
Formation musicale 4	- avoir réussi l'année précédente	Judi 17h00 - 19h00		
Pratique collective instrumentale (Ensemble instrumental)	- à partir de la 2e année d'études à l'instrument	Mercredi 17h45 - 18h45		

Pour les cours de formation musicale, le transport des élèves de la Maison Relais à l'École Fondamentale sera assuré.

COURS INDIVIDUELS (Instruments)	
Cours	Conditions d'admission
Instruments à vent et percussion/drumset: flûte traversière, clarinette, hautbois, basson, saxophone, petits cuivres (trompette, bugle, cornet), cor en fa, trombone, gros cuivres (baryton, euphonium, tuba basse, contrebasse)	- à partir de la formation musicale 1 - suivre en parallèle un cursus de formation musicale jusqu'à l'obtention du certificat de la division inférieure (formation musicale 4) - drumset: avoir réussi l'inférieur 1.1 et 1.2 en percussion - Pour les cours d'instrument, il est obligatoire de disposer de l'instrument choisi.
Piano / Guitare classique / Guitare électrique	- à partir de la formation musicale 2 - suivre en parallèle un cursus de formation musicale jusqu'à l'obtention du certificat de la division inférieure (formation musicale 4) - Pour les cours d'instrument, il est obligatoire de disposer de l'instrument choisi. - Pour le piano, il est impératif d'avoir un piano mécanique à domicile.

Droits d'inscription (annuels) pour les cours individuels	Enfants	Adultes (à partir de 18 ans)
Éveil instrumental	gratuit	/
Inférieur 1 + 2		100 €
Inférieur 3 + 4	75 €	
Formation adulte (initiale, qualifiante)	/	

Les horaires des cours individuels seront fixés en concertation avec les enseignants avant la rentrée scolaire.

Les cours collectifs et individuels auront lieu au **Campus Helperknapp, 3 an der Koll L-7414 Brouch** (Helperknapp).

Inscriptions et informations utiles

La fiche d'inscription 2024/2025 est à envoyer à inscriptions.helperknapp@ugda.lu du **13 mai jusqu'au 26 mai 2024**.
Merci de bien préciser le nom de la commune dans l'objet du mail.

Secrétariat de l'École de musique de l'UGDA:

Céline Bizzaro: 22 05 58 - 31 / celine.bizzaro@ugda.lu

Administration Communale de Helperknapp:

Christina Grohs: 28 80 40 - 701 / Christina.Grohs@helperknapp.lu

Responsable locale:

Nadine Diedenhofen: nadine.diedenhofen@ugda.lu

La rentrée scolaire aura lieu le mercredi 18 septembre 2024.

